

COMPRENDRE

DOSSIER ÉDUCATION

**LA RÉUSSITE
ÉDUCATIVE DANS
LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA
POLITIQUE DE LA
VILLE (QPV)**

Rapport 2023



Directeur de publication : Stanislas Bourron
Responsable de collection : Agnès Reiner
Directrice éditoriale : Sylviane Le Guyader
Rédacteurs : Juliette Robin, analyste territoriale (ANCT)
Date d'édition : Avril 2024

Sommaire

Introduction ————— 5

PARTIE 1

Les conditions d'accueil des élèves pour favoriser un meilleur accès à l'éducation : scolarisation précoce et taille de classes réduite ————— 6

- Les écoliers des QPV, cible de l'ouverture à la scolarité des moins de 3 ans
- Conséquence du dédoublement des classes de CP et CE1, les écoles relevant de la politique de la ville accueillent moins d'élèves

PARTIE 2

Des indicateurs de mesure de la réussite scolaire : le retard scolaire et la réussite au Diplôme national du brevet (DNB) - 10

- Les élèves scolarisés en QPV sont 1,5 fois plus souvent en retard que les autres
- La situation après 3 ans sur le marché du travail (juin 2013 et juin 2020)La réussite au Diplôme national du brevet (DNB) dans les collèges relevant des QPV : des écarts persistants avec les établissements plus éloignés
- Une capacité à obtenir des résultats supérieurs à ce qui était attendu compte tenu de l'origine sociale, de l'âge et du niveau initial de ses élèves

PARTIE 3

L'orientation scolaire ————— 13

- Près d'un lycéen sur deux résidant en QPV s'oriente dans une filière professionnelle
- En première générale, l'enseignement des mathématiques est choisi par près des deux-tiers des élèves, en et hors QPV
- Brevet de technicien supérieur (BTS), première filière post-bac à laquelle postulent les lycéens résidant en QPV
- Les étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) résidant en QPV sont sous-représentés et proviennent davantage de milieux sociaux défavorisés
- Les étudiants de QPV préparant un BTS : une population plutôt féminine, ayant opté pour un BTS « services »
- Un accès moins fréquent à l'alternance
- Deux fois plus de jeunes ni scolarisés, ni en emploi en QPV

PARTIE 4

Les dispositifs de réussite éducative dans les QPV ————— 17

- 208 Cités éducatives en octobre 2022
- 85 000 enfants et jeunes accompagnés dans le cadre de programmes de Réussite éducative en 2021

Bibliographie ————— 19

Introduction

Le 15 octobre 2013, le Gouvernement a publié le « Pacte pour la réussite éducative » visant à fédérer tous les acteurs qui œuvrent pour l'apprentissage et l'émancipation de l'enfant, au cours de sa vie scolaire et périscolaire. La réussite éducative y est définie comme « la recherche du développement harmonieux de l'enfant et du jeune. Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire et tend à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire. Elle permet l'articulation de tous les temps de l'enfant et du jeune et vise à leur donner les moyens de s'intégrer pleinement dans la société. Elle s'adresse prioritairement à ceux qui sont le plus en difficulté et dans les territoires les plus défavorisés. »

Par conséquent, la réussite scolaire, c'est-à-dire l'achèvement avec succès d'un parcours scolaire, concourt à la réussite éducative. Elle peut être mesurée grâce aux indicateurs de réussite aux diplômes qui attestent des connaissances et compétences acquises, comme le Diplôme national du brevet (DNB) pour la fin du collège. Néanmoins, la réussite éducative est plus large et peut également être appréhendée grâce à des indicateurs relatifs à la fois aux moyens alloués (scolarisation précoce, taille des classes, âge et ancienneté des enseignants) et à l'orientation scolaire.

SOURCE ET MÉTHODE

Les indicateurs présentés ci-après sont issus des bases de données des systèmes d'information gérés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp, Ministère de l'Éducation Nationale)

Deux approches peuvent être retenues pour qualifier l'éducation dans les quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) :

➤ **l'approche « établissement »** en fonction de la localisation d'un établissement scolaire.

Pour qualifier les établissements relevant de la politique de la ville, le périmètre est élargi à un rayon autour du QPV. Ce rayon est de 100 mètres pour les écoles et de 300 mètres pour les collèges. Le choix s'est porté sur ces distances autour des QPV pour deux raisons : les établissements inclus dans cette borne accueillent une forte proportion d'élèves résidant en QPV et cette borne recouvre la géographie de l'éducation prioritaire (notamment Rep+). Ces établissements sont qualifiés comme étant « à proximité des QPV ».

➤ **l'approche « élève »** en fonction de la résidence de l'élève.

Les deux approches sont mobilisées dans cet article en fonction de la disponibilité des indicateurs.

Les conditions d'accueil des élèves pour favoriser un meilleur accès à l'éducation : scolarisation précoce et taille de classes réduite

Les écoliers des QPV, cible de l'ouverture à la scolarité des moins de 3 ans

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans porte de nombreux enjeux, notamment pour les habitants des QPV. « Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé »¹. Aussi, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République vise, notamment, à favoriser la scolarité des moins de 3 ans dans les établissements de l'éducation prioritaire.

D'après la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) de l'Éducation Nationale, « sur une longue période, le taux de scolarisation des enfants de deux ans est orienté à la baisse : de 35 % au début des années 2000, il s'est stabilisé autour de 11,5 % entre 2012 et 2018 avant de diminuer à nouveau au cours des deux années suivantes (- 2,0 points entre 2018 et 2020) »².

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, près de 17 700 élèves de moins de 3 ans sont scolarisés dans une école publique métropolitaine relevant d'un QPV. Ils représentent 34 % des effectifs des élèves de moins de 3 ans scolarisés dans une école publique métropolitaine (contre 26 % lors de la rentrée 2013). Or, les écoliers relevant d'un QPV ne représentent que 14 % des effectifs publics métropolitains. Cela témoigne de l'attention portée à l'ouverture à la scolarité des moins de 3 ans pour les écoles des réseaux de l'éducation prioritaire. Depuis 2014, leur part d'élèves scolarisés au sein d'une école relevant de la politique de la ville dans le secteur public progresse, passant de 28 à 34 %.

Le poids des élèves de moins de 3 ans est plus important dans les écoles relevant de la politique de la ville (2,4 % des effectifs) que dans les autres écoles (1,0 %). Pour autant, il fluctue sensiblement selon la région considérée. Le plus haut poids est atteint en Bretagne. En Pays-de-la-Loire et Bourgogne-Franche-Comté, le taux est également supérieur à la moyenne nationale (autour de 4,0 %). En revanche, les 3 600 écoliers de moins de 3 ans scolarisés en Ile-de-France ne représentent que 1,4 % des effectifs totaux des écoles publiques relevant d'un QPV dans cette région. Ce taux plus faible illustre, notamment, les difficultés liées aux locaux disponibles et l'existence de classes saturées dans les écoles publiques d'Ile-de-France.

1. Circulaire du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse n° 2012-202 du 18-12-2012

2. Yannick Croguennec, Les élèves du premier degré à la rentrée 2021, Ministère de l'Éducation nationale, DEPP, Note d'information n°21.45, décembre 2021

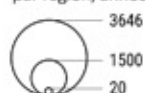
Scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

MOYENNE FRANCE

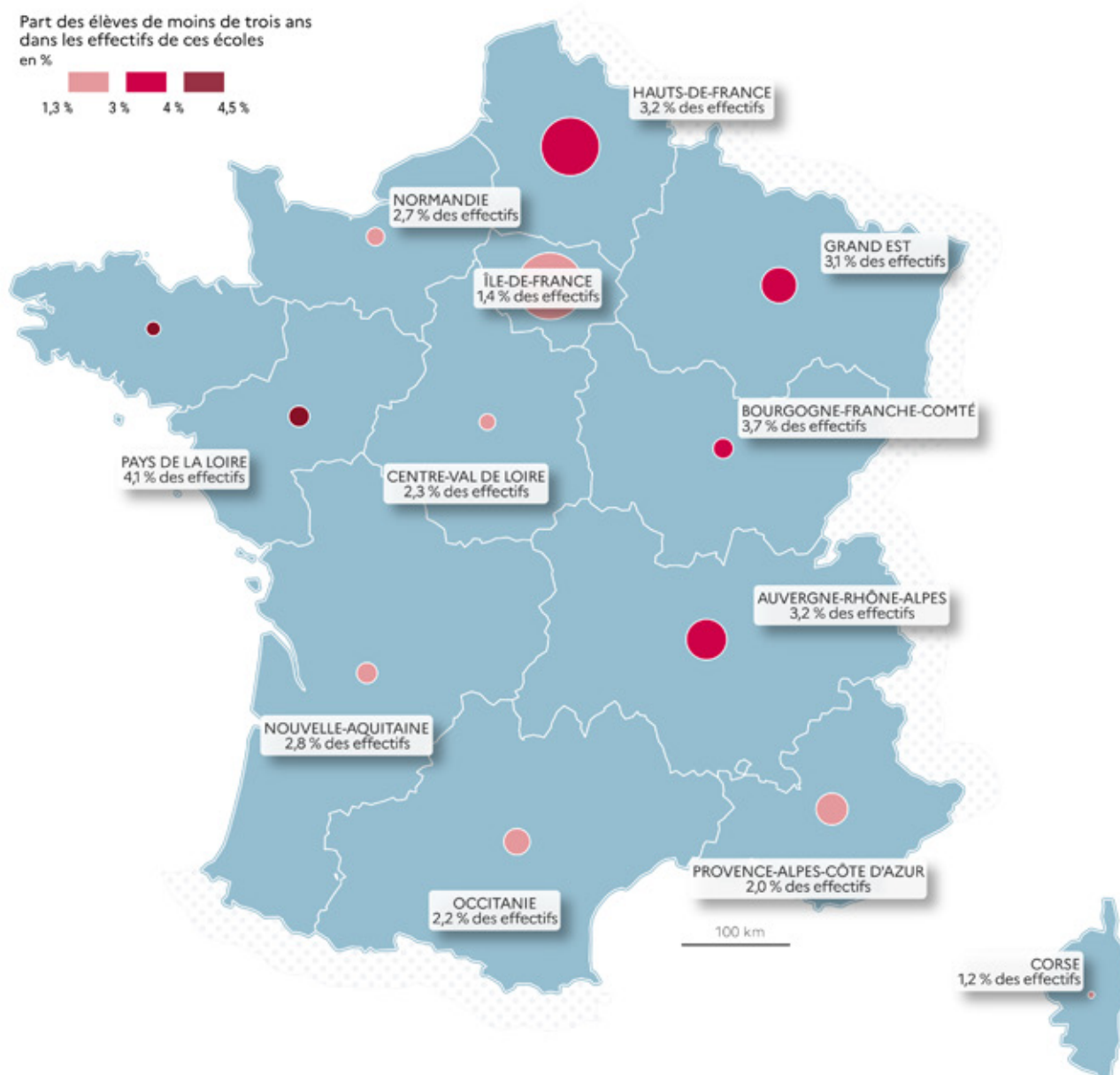
17 700 élèves de moins de 3 ans scolarisés dans une école publique en QPV

2,4 % des effectifs de ces écoles

Nombre d'élèves de moins de trois ans dans les écoles publiques relevant d'un QPV par région, année scolaire 2021-2022



Part des élèves de moins de trois ans dans les effectifs de ces écoles en %



Sources: Ministère de l'Éducation nationale, Depp - Écoles publiques métropolitaines - Réalisation : ANCT pôle ADT - ONPV & Cartographie 07/2023

ZOOM – UNE POPULATION SCOLAIRE DONT LES CLASSES SOCIALES LES PLUS DÉFAVORISÉES RESTENT MAJORITAIRES

Reflet de la précarité plus forte des populations de QPV, les élèves résidant en QPV appartiennent plus fréquemment aux catégories défavorisées (responsables légaux ouvriers, retraités, employés ou ouvriers, ou sans activité professionnelle), surtout dans les établissements publics. Près de 6 collégiens et lycéens sur 10 scolarisés dans un établissement public ont des parents issus des catégories sociales défavorisées, soit un taux deux fois et demi supérieur à celui des collégiens résidant en dehors de ces quartiers.

La diversité sociale est plus marquée pour les élèves résidant en QPV scolarisés dans les établissements privés : près de 25 % viennent de catégories favorisées ou très favorisées, 30 % de catégories moyennes et 35 % de catégories défavorisées. En dehors des QPV, en revanche, les collégiens et lycéens du privé sont majoritairement issus de catégories sociales favorisées (plus de 55 %), tandis qu'il y a plus de diversité sociale dans le secteur public.

La structure par catégorie sociale des collégiens et lycéens résidant en QPV est stable dans le temps, qu'ils soient scolarisés dans le public ou privé.

Un indicateur complémentaire à l'analyse des professions et catégories sociales (PCS) est l'indice de position sociale (IPS). À chaque couple de PCS (père-mère) est associée une valeur comprise entre 45 et 185 qui résume un certain nombre d'attributs socio-économiques et culturels favora-

bles à la réussite scolaire. Il est ensuite possible de disposer d'une mesure du niveau social d'un établissement scolaire en calculant l'IPS moyen des élèves qu'il accueille.

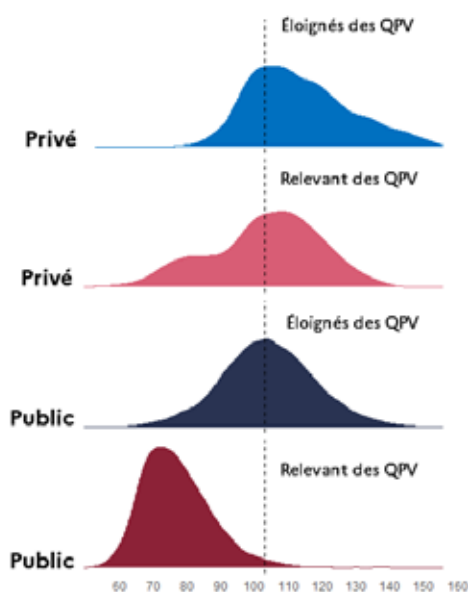
Plus l'IPS est élevé, plus le public accueilli dans l'établissement est favorisé socialement et vient d'un milieu facilitant les apprentissages.

L'indice moyen pour les écoles (publiques et privé sous contrat confondues), en 2021-2022 est de 103. Mais il varie de 77 pour les écoles publiques situées à moins de 100m d'un QPV à 113 pour les écoles privées éloignées des QPV.

L'étendue des IPS des écoles varie selon la proximité à un QPV. Pour les écoles publiques relevant des QPV l'IPS se concentre entre 60 et 90. Pour les écoles éloignées la distribution est plus étalée. Ainsi, 90 % des écoles publiques relevant des QPV ont un IPS inférieur à 91 alors que 90 % des écoles du secteur public hors QPV ont un IPS supérieur à 87 et 90 % des écoles du secteur privé ont un IPS supérieur à 96.

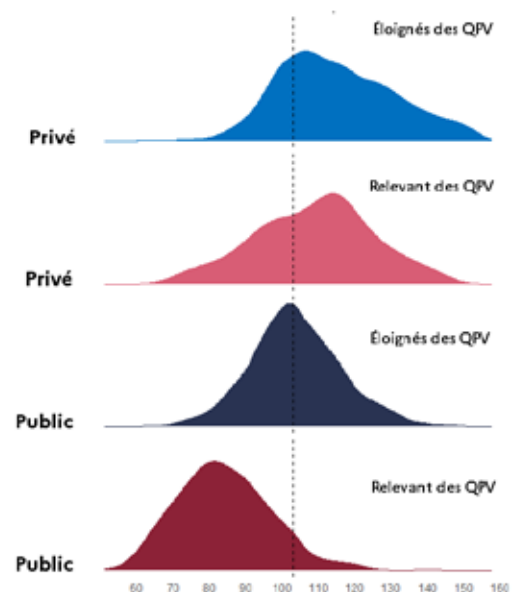
Concernant les collèges, l'IPS moyen du secteur privé éloigné des QPV est également nettement plus élevé que celui du secteur public relevant des QPV (115 versus 84). L'étendue des IPS des collèges selon la proximité à un QPV est semblable à celle observée pour les écoles. Pour les collèges privés, la distribution de l'IPS est plus étalée.

Répartition des écoles selon l'IPS à la rentrée 2021



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.
 Champ : écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaines et DOM année scolaire 2021 - 2022.
 Traitement : ANCT - ONPV

Répartition des collèges selon l'IPS à la rentrée 2021



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.
 Champ : collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine et DOM année scolaire 2021 - 2022.
 Traitement : ANCT - ONPV

Conséquence du dédoublement des classes de CP et CE1, les écoles relevant de la politique de la ville accueillent moins d'élèves

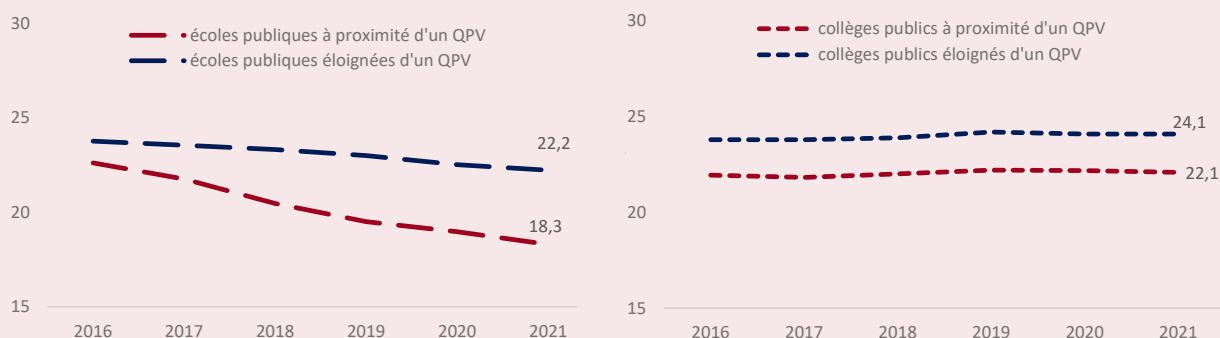
À partir de la rentrée 2017, en s'appuyant sur des études établissant un lien entre la baisse très significative du nombre d'élèves par classe et l'amélioration des résultats des élèves dans les petites classes, le dédoublement des classes de grande section de maternelle, CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire a été mis en place. La taille des classes dans les écoles publiques situées à proximité d'un QPV est réduite. Ces

classes du 1^{er} degré accueillent en moyenne 18,3 élèves en 2021-2022. Elles comptent 4 élèves de moins que les classes des écoles publiques éloignées d'un QPV. Le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire explique en partie cette taille de classe réduite.

Par ailleurs, les enseignants des écoles relevant de la politique de la ville sont en proportion plus jeunes : 31 % ont moins de 35 ans contre 23 % pour les écoles plus éloignées. Ils ont également moins d'ancienneté : 33 % d'entre eux sont en poste depuis moins de 2 ans contre 35 %.

Figure

Évolution du nombre d'élèves par classe dans les écoles et par structure dans les collèges



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : écoles et collèges publics de France métropolitaine, années scolaires 2014 - 2015 à 2021 - 2022.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2021-2022, les écoles publiques situées à proximité d'un QPV accueillent en moyenne 18,3 élèves par classe contre 22,2 pour ceux éloignés. En collège, le nombre moyen d'élève par structure est respectivement de 22,1 contre 24,1.

Des indicateurs de mesure de la réussite scolaire : le retard scolaire et la réussite au Diplôme national du brevet (DNB)

Les élèves scolarisés en QPV sont 1,5 fois plus souvent en retard que les autres

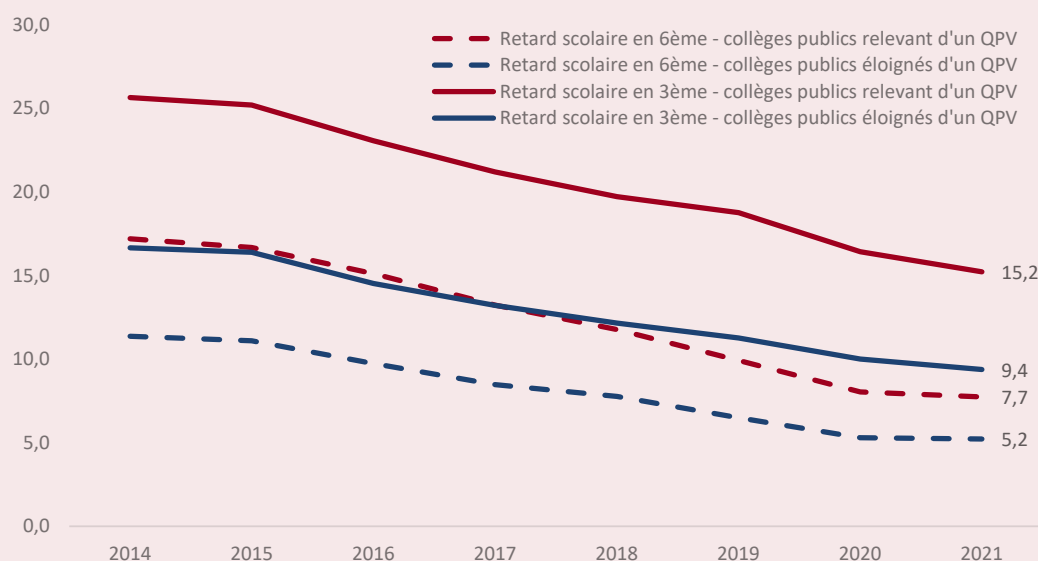
Les difficultés scolaires des élèves relevant de la politique de la ville s'observent dès l'entrée en 6^{ème}. Les retards scolaires sont les plus fréquents dans les territoires marqués par la plus forte précarité économique et sociale des habitants (**Zoom - Une population scolaire dont les classes sociales les plus défavorisées restent majoritaires**). Ainsi, parmi les élèves scolarisés dans un établissement appartenant à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+), la proportion de retard scolaire est plus importante. C'est également le cas dans les collèges relevant de

la politique de la ville, les deux géographies – politique de la ville et éducation prioritaire – convergeant. En 2021-2022, 7,7 % des élèves de 6^{ème} scolarisés dans un collège public à moins de 300m d'un QPV sont en retard contre 5,2 % dans les collèges publics éloignés d'un QPV. En classe de 3^e, cette proportion est de 15,2 % contre 9,4 %.

La pratique du redoublement a considérablement diminué : alors qu'en 1960, plus d'un élève sur deux quittait l'école primaire avec au moins un an de retard, ils n'étaient plus que 14 % en 2013³. Cette baisse est cependant plus modérée parmi les jeunes scolarisés en QPV ou à proximité.

Figure

Évolution du retard scolaire selon la proximité de l'établissement à un QPV (%)



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : élèves de 6^{ème} et 3^{ème} scolarisés en collèges publics de France métropolitaine – hors SEGPA, ULIS, UPE2A ou prépa pro, années scolaire 2014-2015 à 2021-2022.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2021-2022, 15,2 % des élèves de 3^{ème} scolarisés dans un collège public à moins de 300m d'un QPV sont en retard scolaire. Cette proportion est 9,4 % pour les collèges éloignés d'un QPV.

3. « Forte baisse du redoublement : un impact positif sur la réussite des élèves », J-P. Mattenet, X. Sorbe, Note d'information DEPP n°36, novembre 2014.

La réussite au Diplôme national du brevet (DNB) dans les collèges relevant des QPV : des écarts persistants avec les établissements plus éloignés

« Le Diplôme national du brevet est le premier examen important de la scolarité de l'élève. Il apprécie les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège » (Ministère de l'Éducation nationale). Son obtention est liée à :

- > d'une part, l'évaluation du socle de connaissances, de compétences et de culture (contrôle continu) ;
- > d'autre part, aux résultats obtenus aux épreuves finales.

Ces deux composantes comptent à parts égales pour l'obtention du diplôme.

Les collégiens scolarisés au sein ou à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) obtiennent globalement de moins bons résultats à ce diplôme que les autres élèves, qu'ils soient scolarisés dans un établissement du secteur public ou privé sous contrat de France métropolitaine. Sur la période 2015 à 2019, l'écart de taux de réussite au DNB entre les collèges situés à proximité d'un QPV et ceux éloignés évolue peu et oscille entre 5 et 7,5 points de %. Cet écart est toutefois beaucoup plus faible pour les établissements privés sous contrat. Les caractéristiques socio-démogra-

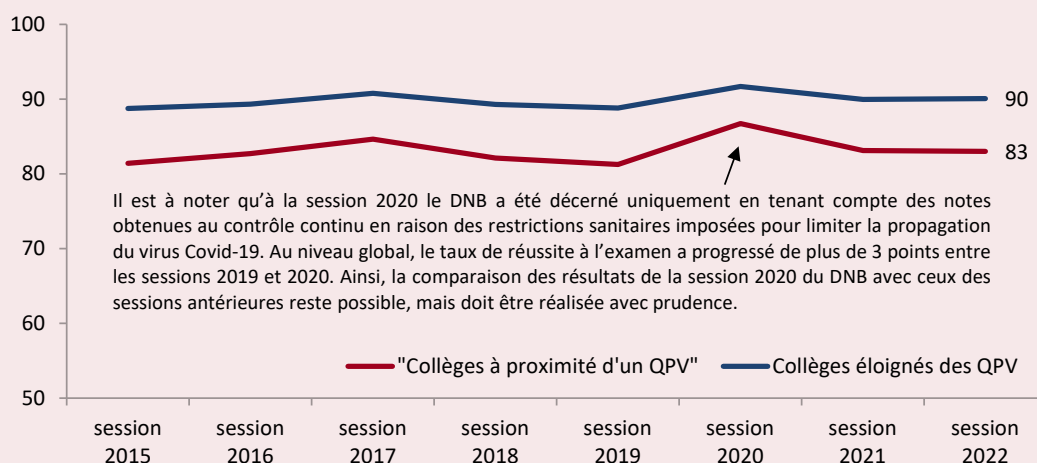
phiques des élèves scolarisés dans les collèges à proximité des QPV, notamment la proportion plus importante d'élèves issus de milieux défavorisés, expliquent en partie ces différences de résultats (**Zoom - Une population scolaire dont les classes sociales les plus défavorisées restent majoritaires**).

Les résultats aux épreuves écrites des collégiens fréquentant les collèges publics et privés sous contrat à proximité d'un QPV sont plus faibles que ceux de l'ensemble des collégiens. L'écart entre les notes obtenues est constant depuis 2015 : les collégiens scolarisés en QPV ou à proximité obtiennent globalement 1,2 points de moins aux épreuves écrites du DNB que les autres élèves.

Quel que soit le secteur ou le lieu d'enseignement, les filles ont de meilleurs résultats au DNB que les garçons. L'écart de réussite fille/garçon est d'autant plus important pour les élèves scolarisés dans un établissement relevant d'un QPV. En QPV, les collégiennes obtiennent en moyenne presque un point de plus que les collégiens. De nombreuses raisons peuvent expliquer les résultats plus faibles des garçons, notamment des différences de comportement lorsqu'ils sont en dehors et au sein de l'école. Cette question est analysée notamment par l'OCDE⁴.

Figure

Évolution du taux de réussite (%) au Diplôme national du brevet (DNB)



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics et privé sous contrat de France métropolitaine, sessions 2015 à 2022.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : à la session 2022 du DNB, le taux de réussite dans les collèges publics et privés sous contrat situés à moins de 300m d'un quartier prioritaire est de 83 %, contre 90 % dans les collèges plus éloignés.

4. OCDE (2015), L'égalité des sexes dans l'éducation : aptitudes, comportement et confiance, PISA, Éditions OCDE

Une capacité à obtenir des résultats supérieurs à ce qui était attendu compte tenu de l'origine sociale, de l'âge et du niveau initial de ses élèves

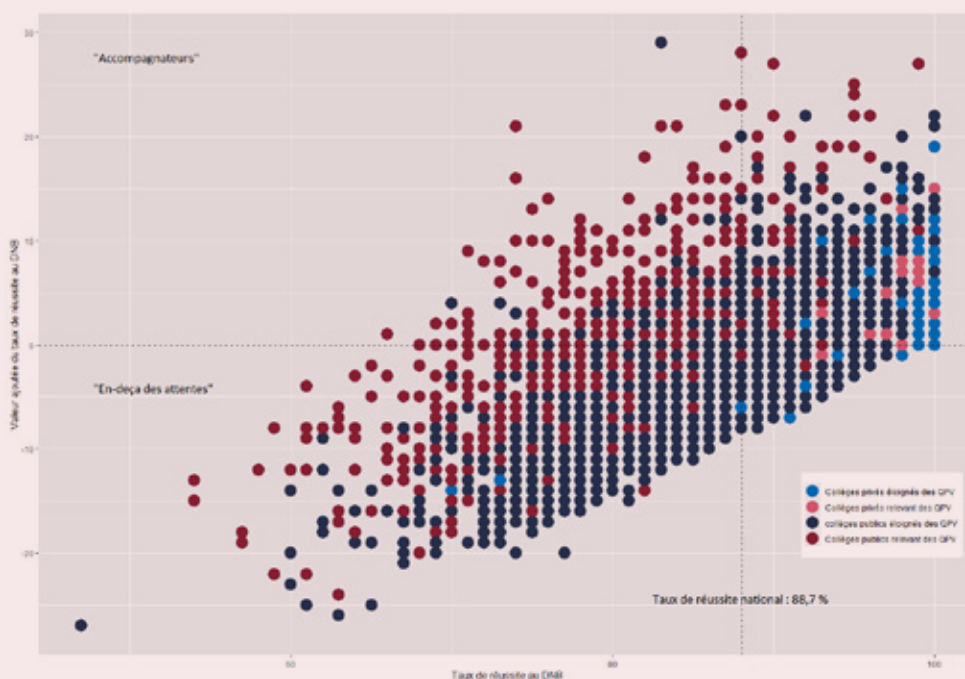
L'indicateur de valeur ajoutée des collèges permet de compléter l'analyse des taux de réussite au DNB en tenant compte des disparités importantes de recrutement entre les collèges en termes de profils scolaires et socio-économiques. Pour mesurer l'apport d'un établissement, l'indicateur compare la réussite de ses élèves à celle d'élèves comparables scolarisés dans des établissements comparables. La valeur ajoutée est en fait le résultat entre le taux observé et le taux attendu. L'analyse combine des facteurs individuels des élèves (âge et sexe, score obtenu aux évaluations à l'entrée en sixième, profil social) et des facteurs liés à la structure de l'établissement (pourcentage de filles, part d'élèves en retard scolaire, profil social et score moyen obtenu aux évaluations de sixième).

Les collèges relevant de la politique de la ville sont surreprésentés parmi les établissements ayant un taux de réussite inférieur à la valeur nationale. En effet, parmi les collèges ayant un taux de réussite inférieur au national, près de trois sur dix relèvent de la politique de la ville. Ce qui représente plus du double du poids habituel de ces collèges. Pour autant, parmi ces collèges au sein ou à proximité des QPV dont les taux de réussite sont plus faibles, près de 40 % ont une valeur ajoutée positive. On a tout lieu de penser que ces établissements ont plus fait réussir leurs élèves que ce qui était prévu, au vu du profil des élèves qu'ils accueillaient. Ces établissements peuvent être qualifiés d'établissements « accompagnateurs ». Si l'on compare avec les autres établissements publics ne relevant de la politique de la ville, seuls 10 % ont une valeur ajoutée positive et peuvent être qualifiés de collèges « accompagnateurs ».

L'orientation scolaire, en raison des hiérarchies de fait entre filières de formation⁵, est également un indicateur important de réussite éducative.

Figure

Caractérisation des collèges selon leurs performances au Diplôme national du brevet (DNB)



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics et privé sous contrat de France métropolitaine, session 2022.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : chaque point du nuage représente un collège en fonction de son taux de réussite au DNB et de la valeur ajoutée de ce taux de réussite

L'orientation scolaire

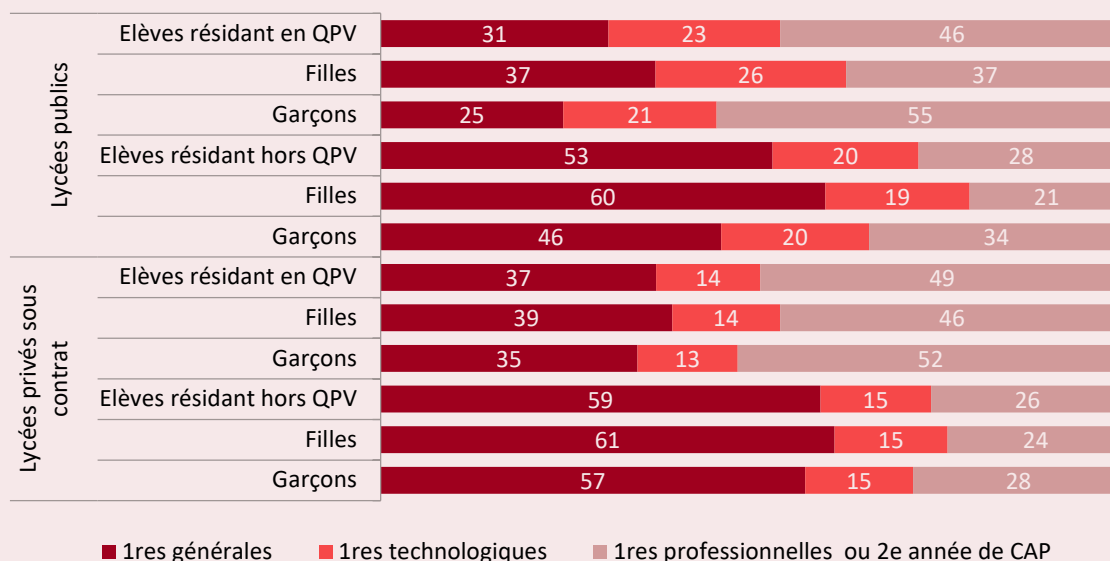
Près d'un lycéen sur deux résidant en QPV s'oriente dans une filière professionnelle

Les élèves résidant en QPV, davantage issus des milieux populaires et ayant un niveau scolaire en moyenne plus faible, s'orientent plus vers une filière professionnelle que ceux résidant hors de ces quartiers, qu'ils soient scolarisés dans le secteur public ou privé. Ainsi, durant l'année scolaire 2021-2022, en classe de première, 46 % des élèves résidant en QPV et scolarisés dans le public étudient en filière professionnelle contre 28 % parmi les résidents hors QPV. Les proportions sont respectivement de 49 % et 26 % pour ceux scolarisés dans le privé.

Qu'ils résident ou non en QPV, qu'ils étudient dans le privé ou dans le public, les lycéens s'orientent, davantage que les lycéennes, vers une première professionnelle ou une seconde année de CAP. L'écart est plus prononcé dans le public : 55 % des jeunes hommes contre 37 % des jeunes femmes des QPV et 34 % des hommes contre 21 % des femmes hors de ces quartiers. Ces différences d'orientation scolaire en fonction du sexe sont relativement stables dans le temps.

Figure

Répartition des élèves dans les filières en 1ère selon leur lieu de résidence et le type d'établissement fréquenté (%)



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2021-2022.

Champ : lycéens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : à la rentrée 2021, 37 % des filles résidant en QPV et scolarisées dans un établissement public étudient en 1ères générales.

En première générale, l'enseignement des mathématiques est choisi par près des deux-tiers des élèves, en et hors QPV

Depuis la rentrée 2019, dans le cadre de la réforme du baccalauréat, les élèves qui entrent en première générale optent pour trois enseignements de spécialités obligatoires, qui viennent s'ajouter aux matières de tronc commun et aux deux langues vivantes obligatoires.

Les mathématiques sont l'enseignement de spécialité le plus choisi, et cela quel que soit

la proportion d'élèves résidant en QPV dans l'établissement. Ainsi, à la rentrée 2021, 64 % des élèves de première générale étudient les mathématiques. Viennent ensuite les sciences économiques et sociales (SES) pour 45 % des élèves, la physique-chimie pour 42 % et la SVT pour 38 % d'entre eux.

Dans les lycées accueillant une forte part d'élèves résidant en QPV, les élèves choisissent en proportion un peu plus les enseignements SES et sciences de l'ingénieur et un peu moins la physique-chimie et les arts plastiques.

Tableau

Enseignements de spécialité en première générale à la rentrée 2021

	Part d'élèves ayant choisi l'enseignement (%)		
	Ensemble des lycées	Lycées avec plus de 50 % de résidant en QPV	Lycées sans résidant QPV
Mathématiques	64	64	64
Sciences économiques et sociales	45	49	46
Physique chimie	42	40	41
Sciences de la vie et de la terre	38	38	40
Hist. Géo. Géopolitique et Sc. Politiques	38	38	39
Langues, Littérature et Culture Étrangères et Régionales	31	31	31
Humanités, Littérature et Philosophie	20	19	20
Numérique et Sciences Informatiques	10	8	8
Sciences de l'ingénieur	5	8	4
Arts plastiques	3	2	3
Cinéma-Audiovisuel	1	1	1
Éducation physique Pratique et culture sportive	1	1	1
Histoire des Arts	1	0	1
Théâtre	1	1	0
Musique	0	1	0
Littérature et LCA Latin	0	0	0
Danse	0	0	0
Littérature et LCA Grec	0	0	0
Art du cirque	0	0	0
Biologie - Écologie	0	0	0

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2021-2022.

Champ : lycéens en 1ère générale dans un établissement public ou privé sous contrat de France métropolitaine + DROM.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : à la rentrée 2021, 64 % des élèves de première générale ont choisi les mathématiques.

Brevet de technicien supérieur (BTS), première filière post-bac à laquelle postulent les lycéens résidant en QPV

S'agissant de l'orientation post-bac, l'ONPV a réalisé une étude en 2019 portant sur les vœux formulés via la plateforme Admission Post-Bac (APB) par lycéens de France métropolitaine en classe de terminale en 2015-2016⁶. En raison de leurs caractéristiques sociales et de leur surreprésentation en bac professionnel, les lycéens résidant en QPV limitent leurs vœux d'orientation post-bac. Le BTS est la première des filières auxquelles postulent les lycéens. Lorsqu'ils font des vœux, les lycéens des QPV candidatent plus souvent en licence que ceux des autres quartiers, seule filière post-bac à l'entrée non sélective, et ce, quels que soient leur filière de baccalauréat et leur niveau scolaire. Ainsi, même les élèves des QPV en baccalauréat général ayant obtenu une mention candidatent moins souvent en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Pour autant, une fois l'impact propre des caractéristiques individuelles et scolaires des élèves pris en compte (PCS des parents ainsi que niveau scolaire notamment), les lycéens des QPV postulent autant à des CPGE que les autres.

Les étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) résidant en QPV sont sous-représentés et proviennent davantage de milieux sociaux défavorisés

À la rentrée scolaire de 2021, 4 % des 79 700 étudiants de France métropolitaine en CPGE résident dans des QPV ; cette proportion est de 5 % pour les lycéens en Terminale générale et de 9 % pour l'ensemble des lycéens. Qu'ils résident ou non en QPV, les étudiants de CPGE s'orientent majoritairement vers une filière scientifique (62 % des élèves en QPV et 63 % pour ceux hors QPV). Pour autant, les étudiants habitant en QPV se distinguent par une propension plus forte à suivre une filière économique et commerciale (26 %, contre 21 %). Les étudiants issus des catégories sociales supérieures sont surreprésentés parmi l'ensemble des élèves en CPGE : c'est le cas pour plus de 60 % d'entre eux. Il existe, cependant, une plus grande mixité sociale au sein des étudiants de CPGE habitant dans un QPV : 30 % appartiennent à une catégorie sociale favorisée, 27 % à une catégorie moyenne et 33 % à une catégorie défavorisée. De fait, la surreprésentation

des milieux modestes dans ces quartiers se retrouve dans les effectifs de CPGE. Différents programmes sont d'ailleurs mis en place pour mobiliser les acteurs éducatifs de certains QPV afin d'ouvrir les champs des possibles des élèves et faciliter leur accès à l'enseignement supérieur, comme les Cordées de la réussite ou les Cités éducatives.

Les étudiants de QPV préparant un BTS : une population plutôt féminine, ayant opté pour un BTS « services »

À la rentrée scolaire de 2021, 11 % des 216 300 étudiants en BTS de France métropolitaine résident en QPV. La proportion d'étudiants des QPV en BTS est nettement supérieure à celle de Terminale en lycée général. Cette surreprésentation s'explique en partie par le fait que le BTS est une poursuite d'études majoritairement mobilisée par les filières secondaires technologiques ou professionnelles, qui sont elles-mêmes surreprésentées chez les lycéens des QPV. Plus précisément, 76 % des étudiants en section technicien supérieur (STS) et habitant en QPV préparent un BTS « services » (gestion et comptabilité, relation client, communication et information, services à la personne ou à la collectivité, etc.) et 24 % un BTS « production » (mécanique, électricité, agriculture et pêche, génie civil, etc.). Les étudiants résidant en QPV sont davantage en filière « services » que ceux résidant hors QPV (70 %). Par ailleurs, un étudiant sur deux inscrits en BTS en QPV est une femme, alors qu'en France métropolitaine, les étudiants en BTS sont plus souvent des hommes (56 %).

6. Pierre Boulet, Maxence Chaigneau et Pascal Dieusaert, Les lycéens des quartiers prioritaires dans l'enseignement supérieur : une orientation moins ambitieuse, essentiellement attribuable au cursus scolaire », ONPV, juillet 2019. http://www.onpv.fr/uploads/media_items/orientation-post-bac-pascal-dieusaert.original.pdf

Un accès moins fréquent à l'alternance

D'après une étude menée par le Cereq⁷, « À tous les niveaux de formation, les jeunes résidants en QPV intègrent moins fréquemment que les autres les formations en alternance (23 % pour 32 %). L'écart diminue quand le niveau de diplôme augmente. (...) Un jeune résidant en QPV, à autres caractéristiques identiques, a 0,61 fois moins de chances d'avoir suivi une formation en alternance que son voisin. (...) À l'intérieur des QPV, deux facteurs jouent défavorablement pour l'accès à l'alternance : être descendant d'immigré et être issu de catégorie sociale défavorisée, entraînant une pénalité accrue pour les jeunes de ces origines. (...) Le besoin d'accompagnement des jeunes, la distance avec le CFA, et les éventuelles discriminations pourraient expliquer ces différences. »

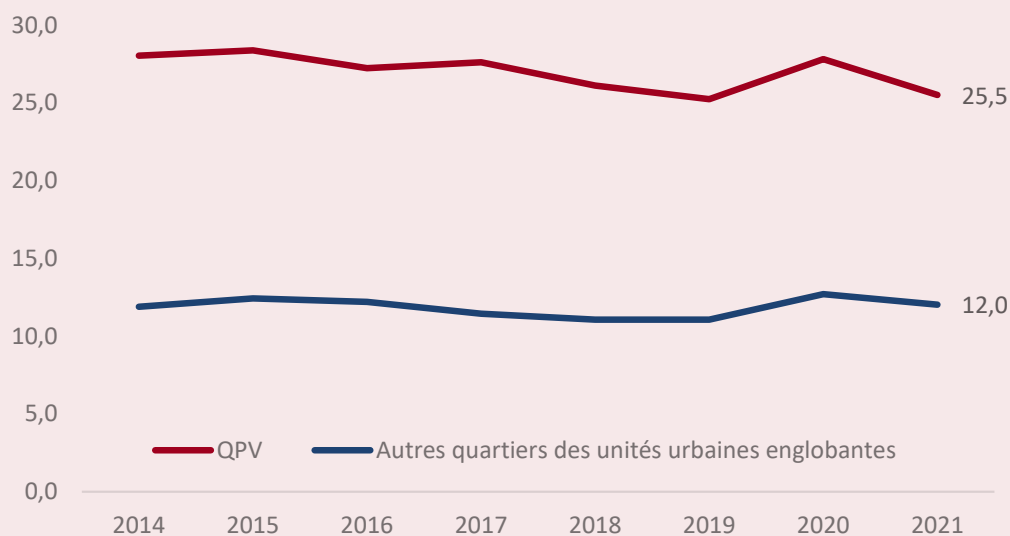
Deux fois plus de jeunes ni scolarisés, ni en emploi en QPV

L'insertion professionnelle des jeunes décrocheurs scolaire est particulièrement difficile. Réduire le nombre de sortants du système éducatif avec un faible niveau d'étude constitue donc un enjeu majeur. Or, en QPV, les NEETs, c'est à dire les jeunes non scolarisés, ni en emploi, ni en formation⁸, sont particulièrement surreprésentés. Ils représentent 25 % des jeunes âgés de 15-29 ans des QPV, soit un poids plus de deux fois supérieur à celui des jeunes NEETs des autres quartiers des unités urbaines englobantes (12 %). Ce taux est toutefois en diminution par rapport à 2014 (25,5 % contre 28,1 %).

L'enjeu est donc d'identifier les risques de décrochage scolaire (absentéisme, chute de motivation, etc.) et de mettre en place des actions d'accompagnement spécifiques.

Figure

Évolution de la part de NEETs (personnes ni en emploi, ni en formation) chez les 15-29 ans selon le lieu de résidence



Source : Insee, Enquêtes Emploi en continu (EEC)

Champ : France métropolitaine, personnes de 15-29 ans résidant en logement ordinaire dans les QPV ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : France métropolitaine, personnes de 15-29 ans résidant en logement ordinaire dans les QPV ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

7. Personnaz E., Sawadogo A., Inégalités territoriales dans l'accès à l'alternance : le cas des jeunes des QPV, Cereq échanges 19, 2023.

8. Les indicateurs du décrochage scolaire sont multiples. Il peut s'agir de la proportion d'élèves sortant d'une formation sans diplôme, indicateur publié nationalement par la Depp mais non disponible au niveau des résidents en QPV, ou il peut s'agir d'un suivi des NEETs (jeunes non scolarisés, ni en emploi, ni en formation). Ce dernier indicateur calculé à partir des données de l'enquête Emploi (EEC) menée par l'Insee et peut être décliné pour les habitants des QPV.

Les dispositifs de réussite éducative dans les QPV

208 Cités éducatives en octobre 2022

Le label « Cité éducative » est un programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative déployé dans 208 territoires abritant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Sur les 208 Cités éducatives, 17 se situent dans les Drom (4 en Guadeloupe, 1 en Martinique, 5 à La Réunion, 3 à Mayotte, 3 en Guyane et 1 à St-Martin).

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants.

À travers les Cités éducatives, il s'agit de fédérer tous les acteurs de l'éducation, scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et d'y concentrer les moyens publics. Un travail fin a été réalisé avec les préfets et les recteurs d'académie pour identifier ces 208 territoires cibles⁹. Ce sont majoritairement de grands quartiers d'habitat social de plus de 5 000 habitants, présentant des dysfonctionnements urbains importants et des enjeux de mixité scolaire. Les enjeux de cohésion du territoire et le volontarisme des élus locaux sont par ailleurs pris en compte.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'in-

nover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Les Cités éducatives ont trois grands objectifs :

- > conforter le rôle de l'école,
- > promouvoir la continuité éducative,
- > ouvrir le champ des possibles.

Les 208 Cités éducatives sont implantées dans 218 QPV. La moitié d'entre elles (110 sur 208) se déploient sur le périmètre d'un seul QPV. Parmi celles qui se déploient sur des périmètres plus larges, 60 cités s'appuient sur deux QPV et 38 sur un périmètre allant de trois à dix QPV. La définition claire de ce périmètre par les acteurs de la Cité éducative est une étape fondatrice dans le projet territorial de la cité.

Les QPV abritant des Cités éducatives ont globalement des caractéristiques proches de la moyenne des QPV de France métropolitaine. Ils abritent des populations particulièrement fragiles socialement et économiquement. Les jeunes non scolarisés et sans emploi et les étrangers y sont surreprésentés.

Des difficultés scolaires particulièrement marquées pour les élèves entrant au collège en cité éducative sont constatées. En effet, la part des élèves dans les bas niveaux (groupes 1 et 2) à l'évaluation de français est de 45,3 % contre 27,1 % pour l'ensemble des élèves et en mathématiques de 54,2 % contre 32,5 %.

Tableau 2

Caractéristiques des territoires abritant les 208 Cités éducatives, périmètre arrêté à octobre 2022

	Ensemble des cités éducatives (Hors Mayotte)	Ensemble des QPV (Hors Mayotte)	Ensemble France (Hors Mayotte)
Part des moins de 25 ans dans la population (%)	40,2	39,2	64
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (%)	28,7	28,7	46
Part des étrangers dans la population (%)	24,8	22,9	41
Part de familles monoparentales (%)	31,6	32,3	40
Taux d'emploi des femmes (%)	38,5	39,9	39
Écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes (en points de %)	13,2	12,3	31
Part des moins de 26 ans au sein des demandeurs d'emploi résidant en QPV (%)	15,4	15,3	

Source : Insee, Recensement population (RP) 2019 - estimations démographiques
Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2021 (données annuelles) - géoréférencement Insee

⁹ Instruction du Gouvernement du 13 février 2019 relative au déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives ».

85 000 enfants et jeunes accompagnés dans le cadre de programmes de Réussite éducative en 2021

Institués par la loi du 18 janvier 2005, les programmes locaux de réussite éducative (PRE) permettent de prendre en charge de façon personnalisée et globale les enfants et les jeunes résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

Ils consistent en un accompagnement hors temps scolaire, pour les enfants et les jeunes qui rencontrent des difficultés dans leur scolarité, dans leur environnement familial ou social, en matière de santé, de pratique et d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Ils reposent sur une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi que sur la nécessité d'associer la famille dans la prise en charge de leur enfant.

En 2021, au niveau national, 530 programmes de réussite éducative ont accompagné environ 85 000 enfants et jeunes. Ils ont été financés à hauteur de 66 millions d'euros par an au titre des crédits politique de la ville.

Parmi les jeunes accompagnés, près de 6 sur 10 sont des garçons et plus de la moitié ont entre 6 et 10 ans.

La majorité des situations accompagnées correspondent à des enfants rencontrant un cumul de difficultés dues à de multiples causes, avec mobilisation possible des parents. Les situations où les enfants connaissent des difficultés qui s'expriment dans le champ scolaire, mais qui

Tableau 3

Profil des bénéficiaires d'un programme de réussite éducative en 2021

Sexe

Garçons	58 %
Filles	42 %

Âge

2-5 ans	15 %
6-10 ans	52 %
11-16 ans	32 %
17 ans et plus	1 %

Source : ANCT, enquête nationale de suivi 2021

Champ : 530 PRE, niveau national

relèvent d'une difficulté autre, liée à la santé, à la vie familiale avec mobilisation possible des parents sont également fréquentes. En cumulé, ces deux situations correspondent à trois-quarts des prises en charge.

Les principaux motifs d'orientation vers un programme de réussite éducative sont l'insuffisance des résultats scolaires puis l'isolement social. En grande majorité les enfants accompagnés sont repérés et orientés par l'école du fait de leurs difficultés d'ordre scolaire.

Les accompagnements durent en moyenne entre 12 et 19 mois.

En Ile-de-France, chaque référent suit en moyenne 68 jeunes. Au niveau national, la moyenne s'élève à 85 jeunes.

Bibliographie

Dauphant et al. (2023), *L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements - focus sur les collèges*, DEPP, Note d'information n°23.16.

Dauphin L. (2023), *À la rentrée 2021, des choix d'enseignements de spécialité en première et en terminale générale proches de ceux de 2020*, DEPP, Note d'information n°21.41.

Personnaz E., Sawadogo A. (2023), *Inégalités territoriales dans l'accès à l'alternance : le cas des jeunes des QPV*, Cereq échanges 19.

DOSSIER ÉDUCATION

**La réussite éducative dans les quartiers
prioritaires de la politique de la ville (QPV)**

Rapport 2023

